

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore  $P_2O_5$  : 0,21 %

Potassium  $K_2O$  : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore  $P_2O_5$  : 0,06 %

Potassium  $K_2O$  : 0,4 %

Monsieur Matthieu FOUSSET,  
Exploitant agricole de la société .....  
Adresse : Lieu dit "Les Pommières"  
45 520 G.I.D.Y.  
Fait à Artenay  
Le : 29/06/17

Signature 

**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Matthieu FOUSSET*, exploitant agricole à *ARTENAY* dont  
le siège d'exploitation est situé *7 rue de Garafout, LD Autouche, ARTENAY*

Déclare souhaiter intégrer *82,21* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %  
Matière organique : 7,9 %  
Azote total N : 0,72 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %  
Matière organique : 7 %  
Azote total N : 0,3 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur <sup>me</sup> FOUSSET Brigitte  
Exploitant agricole de la société EARL TOURNE  
Adresse : 229 rue de Talvareux Siège exploitation Autroches  
45520 Gidy 45410 Arlenay  
Fait à Gidy  
Le : 20/06/2017

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Patrick FOUSSET*, exploitant agricole à *Gidy* dont  
le siège d'exploitation est situé *129 rue de Valvoviers, Gidy*

Déclare souhaiter intégrer *149,74* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur .. FOUSSET Paluck ..  
Exploitant agricole de la société .. EARL FOUSSET TOURNE Paluck ..  
Adresse : .. 129 rue de Paluovers ..  
..... 45520 Gidy ..  
Fait à .. Gidy ..  
Le : 30/06/2017 .

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Jean-Charles LESAGE , exploitant agricole à SAINT LYE LA FORET dont le siège d'exploitation est situé Le Moulin de St Lyé, SAINT LYE LA FORET

Déclare souhaiter intégrer 126,30 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur Lesage Jean Charles  
Exploitant agricole de la société GARL LESAGE  
Adresse : Le Doublon  
45170 St-Dyé-la-Frèrie  
Fait à St-Dyé-la-Frèrie  
Le : 21/07/2017

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Pascal PERDEREAU, exploitant agricole à HUETRE dont le siège d'exploitation est situé 174 hameau de DOMECCY, HUETRE

Déclare souhaiter intégrer 114,59 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

PP



J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

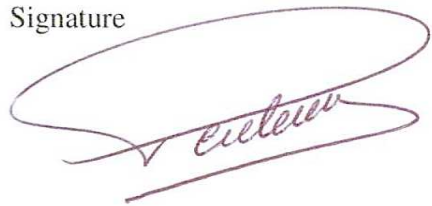
Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur P. R. DEREAU PASCAL  
Exploitant agricole de la société SCEA des Saintes Lucies  
Adresse : 174 DOMECY  
45520 HUËTRE  
Fait à Huître  
Le : 10 mai 2017

Signature



**SCEA DES SAINTES LUCIES**  
174, DOMECEY - 45520 HUËTRE  
Tél. : 02 38 75 35 03 - Fax 02 38 75 38 76  
SIRET : 407 755 842 00017 - APE 011A  
TVA FR 534 077 558 42

**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, MENDES DE ALMEIDA Humberto , exploitant agricole à CHEVILLY dont le siège d'exploitation est situé Hameau de Chameul, CHEVILLY

Déclare souhaiter intégrer 136,55 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.